



FR

ASSEMBLEE GENERALE
67^{ème} session
Rome, 1^{er} décembre 2010

UNIDROIT 2010
A.G. (67) inf.
Original: anglais/français
Novembre 2010

**Document d'information sur les contributions extra-budgétaires reçues au cours de
l'année 2010 et sur leur utilisation pour les projets d'UNIDROIT**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Pour information des membres de l'Assemblée Générale</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Aucun</i>
<i>Document connexe</i>	<i>Aucun</i>

Introduction

1. Lors de sa 60^{ème} session, l'Assemblée Générale avait manifesté son intérêt à connaître dans le détail les contributions extra-budgétaires versées par les Etats membres ou par des personnes ou institutions privées. Le Secrétariat a préparé des documents à cet effet qui ont été soumis au Conseil de Direction à sa 86^{ème} session (Rome, 16-18 avril 2007), à la Commission des Finances à sa 62^{ème} session (Rome, 4 octobre 2007) et à l'Assemblée Générale à sa 61^{ème} session (Rome, 29 novembre 2007), pour avoir leur avis.
2. Le Conseil de Direction et la Commission des Finances ont partagé l'intérêt manifesté par l'Assemblée Générale et ont convenu que ces contributions auraient été mieux appréciées si elles étaient présentées en relation à chaque activité et projet de l'Institut. Cela peut permettre aux institutions d'UNIDROIT d'avoir un cadre plus précis des finances de l'Institut.
3. Ce document résume les contributions qui ont été, ou seront, reçues en 2010 et les dépenses relatives. Il faut noter que d'autres apports, tels que l'organisation directe de réunions, la prise en charge de frais et les prestations de personnes extérieures à l'Institut, provenant de Gouvernements d'Etats membres ou d'autres institutions ou personnes privées, ne figurent pas dans le tableau.

**Résumé des contributions extra-budgétaires reçues au cours de l'année 2010 et sur
leur utilisation pour les projets de l'Institut**

1. PROGRAMME DE BOURSES

L'Institut a reçu en 2010 les contributions suivantes :

- de la UK Foundation for International Uniform Law (€ 5.837,71)
- de la US Foundation for International Uniform Law (€ 4.500,71)
- des membres du Conseil de Direction (€ 1.860,00),

qui ont permis de financer plusieurs bourses, pour des périodes de recherche d'environ deux mois dans la Bibliothèque d'UNIDROIT pour des jeunes chercheurs appartenant à des pays en voie de développement ou à l'économie en transition, qui s'ajoutent au Programme de bourses financé par le budget régulier d'UNIDROIT (€ 10.000).

2. BIBLIOTHEQUE D'UNIDROIT

L'Institut a reçu en 2010 la somme suivante:

de la US Foundation for International Uniform Law	€ 3.817,00	pour l'achat de publications
---------------------------------------------------	------------	------------------------------

3. PROTOCOLE SPATIAL A LA CONVENTION DU CAP

L'Institut a reçu en 2010 les sommes suivantes:

de la UK Foundation for International Uniform Law	€ 19.003,00	pour financer un poste d'assistant chercheur
de l'Agence Spatiale Allemande	€ 11.833,00	
de la US Foundation for International Uniform Law	€ 19.149,00	

5. BANQUES DE DONNEES

L'Institut avait reçu en 1999 des donations privées importantes qui ont permis de financer jusqu'à l'année 2006 la banque de données UNILAW, en particulier la rétribution d'un collaborateur à temps partiel (jusqu'au mois de mai 2007) et les frais du site Internet (jusqu'en 2006).

En 2010, la banque de données est financée par la Fondation de droit uniforme de la manière suivante:

collaborateur à temps partiel	€ 13.000,00
site Internet	
remboursement partiel du coût du fonctionnaire affecté au projet	
total	

Pour plus de détails, il est possible de consulter les documents budgétaires de la Fondation de droit uniforme.